

Elles aussi



**DÉMOCRATIE DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX ET
INTERCOMMUNAUX**

Et la Parité alors ?

ACTES DU COLLOQUE DU 29 JUIN 2026

AU SÉNAT



Elles aussi, 98, rue de l'Université, 75007 Paris. <https://www.ellesaussi.org/>

Table des matières

Introduction générale par Véronique Genelle et Reine Lépinay, co-présidentes d’Elles aussi	P2
Présentation des résultats des études sur la place des femmes dans les EPCI par Armelle Danet, membre du bureau	P3
Témoignage de Fabrice Maridet, président de la Communauté de Communes « ENTR’ALLIER BESBRE ET LOIRE »	P5
Mot d’accueil de Dominique Vérien, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l’égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat.	P9
Allocution d’Aurore BERGÉ, ministre chargée de l’égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations	P10
Table Ronde 1 : Témoignages d’élues - élections locales 2026: Le vécu des femmes élues dans les municipalités et les intercommunalités Marie-Claude Lermytte, Isabelle de Waziers, Claire Cabanel, Juliette Hurlot Animation Véronique Genelle et Charlène Marquot-Le Loué	P14
Table Ronde 2 : Démocratie locale en question et Parité : Marie-Claude Lermytte et Eric Kerrouche Animation Reine Lépinay et Patricia Delouis	P24
Quelques réactions du public	P38
Conclusion	P39

Brochure réalisée pour Elles aussi, sous la coprésidence de Reine Lépinay et Véronique Genelle- 2026

Photo de couverture : le groupe d’Elles aussi au Sénat ce 29 juin 2026 autour d’Aurore Bergé Ministre.

Photo ministère chargé de l’égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Véronique Genelle et Reine Lépinay
Co-présidentes d'Elles aussi

La démocratie paritaire locale utopie ou réalité en devenir ?

Le 29 avril 2025 la France célèbre les quatre-vingts ans du premier vote des femmes aux élections municipales et le 21 mai 2025, la loi impose le scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants soit 70% des municipalités de France ! Leur scrutin majoritaire plurinominal avec liberté de rayer des noms de candidat.es n'était pas favorable à l'élection de femmes dans les conseils et exécutifs communaux. Après dix ans de débats, la loi vise trois objectifs : renforcer la parité au niveau local, garantir la vitalité démocratique et assurer la cohésion municipale.

Les résultats des élections municipales et communautaires de mars 2026 nous montrent des progrès de représentation des femmes dans les assemblées mais aussi des désillusions quant au partage réel du pouvoir local. Des délégations encore très stéréotypées et trop peu de femmes maires, présidentes d'intercommunalités.

Dans un contexte de défiance de la société envers les représentants politiques, le contrat social entre les citoyen.nes et leurs gouvernants vacille, met en danger la démocratie représentative. Et la démocratie locale n'échappe pas à cette crise de confiance. Ce n'est pas nouveau mais la situation s'est aggravée depuis 2022 et une montée de la radicalité politique de gauche comme de droite empêche des décisions politiques, bloque le fonctionnement des institutions et génère des difficultés économiques et sociales dont les femmes sont souvent les premières victimes.

Dans leur ouvrage *Le casse-tête démocratique : l'avenir des communes françaises* Martial Foucault et Eric Kerrouche analysent la fragilité de la démocratie de proximité : fatigue des élus, montée des tensions locales, réformes institutionnelles timides, absence de parité dans les intercommunalités dont les compétences se développent et le pouvoir s'accroît. Comme ils l'expliquent « la démocratie municipale est la dernière digne de confiance dans un pays en crise, mais ses fondations se fissurent »

Aujourd'hui il est opportun de faire un point d'étape avec les analyses quantitatives et qualitatives de notre réseau Elles aussi, la volonté politique d'un président d'intercommunalité qui a réalisé la parité dans son exécutif, en écoutant des témoignages de femmes élues dans les collectivités locales et les réactions et analyses de parlementaires.

Ce temps d'échange peut alors nourrir des perspectives pour construire une démocratie représentative paritaire.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA PARITÉ DANS LES INTERCOMMUNALITES EN 2017 ET 2025

Armelle Danet, membre du bureau d'Elles aussi

En 2015 nous avons fait une enquête exhaustive sur toutes les intercommunalités de France soit 2127 EPCI, et aucune donnée n'existait alors. Elles aussi a entrepris cette enquête car avec la Loi NOTRe, les intercommunalités étaient invitées à se regrouper et le résultat a été une division par deux de leur nombre, soit 1262. La crainte était de voir la représentation des femmes diminuer dans les fonctions de conseillères, vice-présidentes, présidentes. Nous avons alerté les préfets sur ces risques. En 2017, nous avons fait une nouvelle enquête sur les 1262 EPCI. Puis en 2025 une troisième enquête a été faite dans le cadre de la Marianne de la Parité sur les 725 EPCI répartis dans 8 régions sur un total de 1 254 soit 58% des EPCI.

Les régions concernées ont été l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bretagne, le Centre-Val-de-Loire, les Hauts de France, l'Île de France, la Normandie, l'Occitanie, la Provence-Côte d'Azur.

Les critères que nous avons retenus sont : combien de femmes dans le conseil communautaire, dans l'exécutif (présidence et vice-présidence), binôme paritaire en tête de l'exécutif, indice « parité-miroir ».

Ce travail a permis une comparaison avec l'enquête de 2017, faite après l'application de la loi NOTRe (fusions et changements de périmètres). Nous avons pu constater des progrès certes, mais sans atteindre la parité cependant.

Notre étude définit l'exécutif en additionnant la présidence aux vice-présidences.

Pour les chiffres de 2026, nous n'avons pas encore toutes les données du ministère de l'intérieur pour faire un état de la situation.

Elles aussi s'était prononcée pour la parité miroir, c'est-à-dire retrouver dans l'exécutif de l'EPCI la même proportion de femmes que dans le conseil communautaire. Certes, ce n'était pas la parité mais un pas de plus vers une meilleure représentation des femmes dans les instances de décision intercommunales. Ce n'était qu'un premier pas vers un exécutif que nous voulons paritaire avec une alternance de sexe entre la présidence et la première vice-présidence.

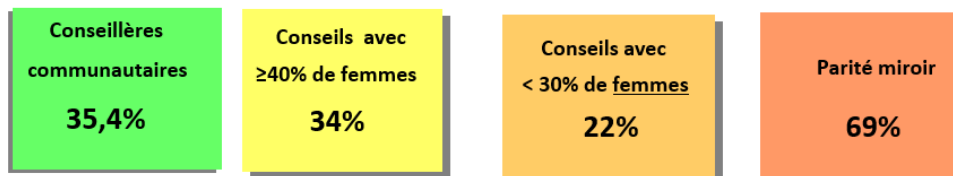
Au niveau de la gouvernance en 2025



en 2017



Pour le nombre de conseillères en 2025



En 2017



TÉMOIGNAGE DE FABRICE MARIDET, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE »



Interview par visioconférence de Marie-France Lambert, membre du bureau d'Elles aussi.

M.F.L. : Vous êtes maire de Saint-Pourçain-sur-Besbre dans l'Allier, une commune de 368 habitant.e-s, vice-président délégué aux ressources humaines, administration et bâtiments départementaux au conseil départemental de l'Allier. Vous présidez, depuis cette mandature, la communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire », située dans le sud-est du département. Ce qu'il y a de remarquable, monsieur Maridet, c'est que dans cette nouvelle mandature où vous êtes président, il y a dans le bureau cinq femmes et cinq hommes alors que dans la mandature précédente où vous étiez premier vice-président, il n'y avait qu'une femme vice-présidente. C'est une belle progression ! Et il ne s'agit pas que d'une parité quantitative mais aussi qualitative avec des postes non stéréotypés pour les femmes, généralement attribués aux hommes, en particulier une déléguée à la dynamique économique, l'agriculture et l'attractivité, une déléguée à l'aménagement du territoire, du développement durable et des mobilités, une déléguée aux finances, politiques contractuelles et commandes publiques.

Quelles ont été vos motivations pour inclure la parité ; les avez-vous nourries au cours de la mandature précédente ?

Quels bénéfices voyez-vous avec la parité dans la gestion de l'intercommunalité ?

F.M. : Je pense que la société française est composée d'hommes et de femmes aux compétences diverses et variées. Et, à mon avis, c'est dans la pluralité des idées et dans le respect de toutes et tous que l'on trouve la richesse. C'est dans cette démarche, moi, que j'ai voulu composer mon bureau après les élections municipales. Je souhaitais, mais réellement, un bureau à parité, mais surtout un bureau où les compétences de chacun et chacune allaient pouvoir s'exprimer. Le choix que j'ai fait est le fruit de mon observation du mandat précédent avec ses manques.

La seule femme du bureau communautaire précédent est maintenant première vice-présidente.

Et quand je l'ai désignée à ce rang, c'était aussi un message politique clair.

À mon avis, les femmes ont toutes leur place dans les exécutifs.

C'est aussi dans cet ordre d'idées et dans cet objectif que j'ai désigné une femme deuxième vice-présidente en charge de l'économie et de l'attractivité et aussi une quatrième vice-présidente qui, elle, est en charge des finances et de la commande publique. Donc mon objectif, c'était non pas d'avoir un paritarisme de façade, ça ne servait pas à grand-chose et ça ne redonnait pas la place que les femmes méritent au sein des exécutifs, mais c'était de confier des postes clés quand on connaît les compétences des intercommunalités au sein de notre collectivité. Ce que j'attends de mes collègues, les collègues féminines, c'est qu'elles apportent avant tout leurs compétences, leurs expertises, et peut-être aussi un regard différent. Il y a une phrase qui me va bien, je le redis, mais vraiment avec beaucoup de sincérité et avec beaucoup de force : **C'est dans la pluralité que l'on trouve la richesse et qu'on avance ensemble en ayant des avis différents, avec un intérêt général, l'intérêt et le service à nos usagers.**

M.F.L. : *Vous êtes applaudis pour votre efficacité en matière de parité !*

F.M. : Vraiment sincèrement, encore une fois, ce n'est pas de la façade, c'est réellement ce que je pense, parce que, on a besoin des avis de tout le monde et de tous ceux et celles qui composent une société, quelle qu'elle soit.

M.F.L. : (à la salle) Je n'ai pas évoqué la raison pour laquelle je me suis intéressée à cette intercommunalité. Dans la mandature précédente, j'étais dans son conseil communautaire et, à la deuxième assemblée générale, j'avais fait la remarque du manque de représentativité féminine au précédent président, Roger Litaudon. J'avais demandé pourquoi il n'y avait qu'une vice-présidente ; ce à quoi il m'avait été répondu qu'il était difficile de trouver des femmes candidates. J'étais choquée ; je vois que je ne suis pas la seule.

Voici ma deuxième question : une des critiques qui avait été justement opposée à la loi du 21 mai 2025 reposait sur la difficulté à trouver des femmes. Je l'avais entendue en commission et cela m'avait encore interpellée. Finalement, avez-vous rencontré des difficultés à trouver des femmes ? Que pensez-vous de l'appréciation générale qui tournait dans la communauté de communes : Elles prennent la place des hommes ! Qu'en est-il pour vous ? Avez-vous mis en place une concertation, ne serait-ce qu'avec votre première vice-présidente, vice-présidente déléguée à la culture au mandat précédent, que vous avez reconduite ? Comment avez-vous procédé ?

F.M. : Je ne partage pas du tout l'idée que les femmes allaient prendre la place des hommes, ça voudrait dire que les places, déjà, appartiennent à quelqu'un. Lorsque je me suis porté candidat à l'élection de président de notre intercommunalité, ma ligne de conduite était fixée, elle était très claire dans mon esprit. Il y aurait autant de

femmes que d'hommes au bureau. C'était mon choix, assumé seul, mais que je voulais porter, une condition non négociable. Alors, après, effectivement, il a fallu trouver les bonnes personnes, hommes ou femmes, d'ailleurs, pour qu'ils puissent intégrer l'exécutif communautaire. J'ai rencontré, une à une, les femmes qui composent le bureau : j'avais déjà repéré, lors de discussions, échanges, communications, chez plusieurs d'entre elles, pour ne pas dire chez toutes, la volonté de s'impliquer dans la collectivité. C'est déjà une première bonne raison : avoir envie de le faire. En plus, toutes ces dames, puisqu'on parle d'elles, avaient des compétences. Chacune. Ma deuxième vice-présidente, est aussi présidente de la chambre des métiers de l'Allier. Quel meilleur profil pour une vice-présidente chargée du développement économique et de l'attractivité. Ces choses-là m'ont amené à les contacter. Depuis le 2 avril, la date de l'élection, les réunions que nous avons eues fonctionnent bien. Et j'ai la faiblesse de dire, même plutôt, très bien. Comparé au bureau communautaire du mandat précédent, et sans vouloir porter un jugement de valeur, je pense que **la présence à parité des femmes apporte, un regard nouveau, une nouvelle façon de fonctionner, avec des avis différents, où chacun et chacune peut s'exprimer librement.** Et puis, aussi, je vais faire un petit parallèle par rapport à mes collègues hommes. Je n'ai pas senti chez eux la moindre réticence, la moindre contrainte sur le fait que je voulais que mon bureau communautaire soit paritaire. Alors, oui, je l'ai souhaité seul. Mais j'avais échangé avec le directeur général des services pour fixer le cap, si toutefois j'étais élu. Parce qu'il fallait quand même attendre les élections, avant toute chose. Mais voilà, si le résultat était ce qu'il est (j'ai donc été élu), il était au courant. On a travaillé un peu de concert, après, pour voir les compétences, d'abord de ces dames. Mais le nombre paritaire était une obligation.

M.F.L. : *Merci. Maintenant, une troisième question plus générale. Elle porte sur le constat quantitatif de la mise en place de cette parité. Dans l'Allier, par exemple, il y a onze intercommunalités. Et il n'y en a que deux qui ont un bureau paritaire. Il y a la vôtre et il y a celle de l'agglomération de Vichy. Ce constat, pour le moment, peut être partagé et élargi à l'ensemble du territoire français. Quel est votre point de vue à ce sujet ?*

F.M. : Ce premier constat m'amène une réflexion, c'est qu'il reste encore, malheureusement, beaucoup de chemin à parcourir. Et puis avec la loi, je note quelques incohérences. La loi qui obligeait à la parité aux élections municipales, même dans les plus petites communes, aurait dû permettre de poursuivre cet élan. Les choses auraient dû se dérouler normalement. Quand on sait qu'en plus, au niveau des conseils départementaux, il y a des binômes homme/femme. Pourquoi la strate qu'on pourrait considérer comme intermédiaire que sont les intercommunalités, serait différente ? Je pose une question. Je n'arrive pas à en trouver la raison. Ce n'est qu'un problème législatif, on va dire. Vraiment, on aurait dû permettre de poursuivre cet élan au niveau des bureaux communautaires, et ce n'est pas le cas, je le regrette. Et au-delà de tout ça, moi, je veux dire que si l'intercommunalité « Entr'Allier Besbre et Loire » peut servir

d'exemple, déclencher des réflexions sur cet aspect paritaire dans nos exécutifs, j'en serai vraiment ravi. Et j'espère, et je pense que ce sera quand même le cas. Parce que, encore une fois, les dames qui composent notre exécutif sont des dames aux compétences variées, multiples, avec des expertises, et elles sauront apporter la réponse que, homme ou femme, on peut travailler ensemble, et qu'on peut faire avancer les collectivités de façon tout à fait correcte. Et puis, je voudrais, pour terminer, simplement exprimer un souhait. Je sais que vous allez recevoir, Madame la ministre après. Et vous voyez, dans tout cela, ce qui m'ennuie le plus, c'est qu'il a fallu être obligé de légiférer, par exemple, pour les élections municipales, pour donner une place aux femmes, alors qu'elles le méritent tout autant. Et je pense que ça devrait être naturel. Il restait encore beaucoup de chemin à faire.

Cinq idées fortes à retenir de cette interview pour Elles aussi

1. La parité comme choix politique assumé

Pour Fabrice Maridet, la parité n'est pas une obligation de façade mais une **ligne de conduite fixée dès sa candidature à la présidence** : son bureau communautaire devait compter autant de femmes que d'hommes.

2. Donner aux femmes des responsabilités qui comptent

La parité est aussi **qualitative** : les femmes occupent des postes stratégiques, notamment l'économie et l'attractivité, l'aménagement et les mobilités, les finances et la commande publique. **Il ne s'agit pas seulement de faire nombre, mais de faire confiance aux compétences.**

3. La diversité des regards enrichit la décision

Le président souligne que la présence des femmes apporte « **un regard nouveau, une nouvelle façon de fonctionner** ». Pour lui, la pluralité des expériences et des opinions permet de mieux travailler ensemble et de servir l'intérêt général.

4. Les femmes ne « prennent » la place de personne

Fabrice Maridet rejette clairement l'idée selon laquelle « **elles prennent la place des hommes** ». Pour lui, les responsabilités publiques n'appartiennent à personne : elles doivent être confiées aux personnes qui ont **l'envie de s'impliquer et les compétences nécessaires**, femmes comme hommes.

5. Il faut encore franchir un cap

Avec seulement **2 intercommunalités sur 11 dans l'Allier** disposant d'un bureau paritaire, il estime que le chemin reste long. Il regrette que la parité ne soit pas encore naturelle dans les exécutifs locaux et souhaite que son intercommunalité puisse **servir d'exemple et faire évoluer les pratiques**.

En une phrase :

Pour Fabrice Maridet, la parité n'est ni une concession ni une contrainte : c'est une richesse démocratique qui permet de réunir les compétences, de croiser les regards et de mieux servir l'intérêt général.

OUVERTURE DU COLLOQUE

Dominique VERIEN, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat.



Je suis heureuse d'ouvrir ce colloque avec Marie-Claude Lermytte et de saluer l'action d'Elles aussi, engagée depuis plus de 30 ans pour la démocratie paritaire. **La démocratie ne peut être représentative sans la moitié des talents : les femmes.** Votre travail pour soutenir l'engagement et l'accompagnement des femmes élues est crucial car **la parité doit progresser dans toutes les instances locales.**

En 2025, la loi sur la parité a instauré une représentation féminine à partir du premier élu sur les listes municipales, un pas difficile mais essentiel. Une anecdote illustre bien les résistances passées : un homme critiquait les sénateurs pour leur déconnexion, alors que j'étais maire d'une commune voisine, plus grande que la sienne. Ce dernier affirmait qu'il avait tenté d'intégrer des femmes il y a plus de 12 ans, sans succès, et n'avait plus de femme au conseil municipal depuis. Aujourd'hui, la parité s'impose, mais souvent dans les postes d'adjointes plutôt que de maires. Dans l'Yonne, 28 % des maires sont des femmes, un record national, surtout grâce au caractère rural du territoire.

Dans les petites communes, le travail et la reconnaissance sont modestes, mais on fait confiance aux femmes pour leur dévouement. Cependant, ce n'est pas encore la parité. Le débat sur les intercommunalités est complexe. Je suis une élue rurale et défends l'idée que l'intercommunalité est une association de communes, nécessaire pour mutualiser les services (crèche, école de musique, piscine), mais **je refuse qu'elle devienne une entité politique indépendante.** L'élection directe des présidents des intercommunalités risquerait de couper le lien essentiel entre la commune et cette structure, cela fragiliserait la démocratie locale. La communauté de villages fonctionne

grâce à la proximité et la solidarité entre élus, pas par une politique centralisée. Le véritable enjeu est d'augmenter la proportion de femmes maires, car souvent, dans les intercommunalités, les sièges reviennent aux hommes, notamment dans les plus grandes. Comment faire passer ce taux de 23 % à 50 %. L'idée de binômes hommes-femmes dans les instances locales pourrait renforcer la place des femmes, tout en conservant le pouvoir des maires.

La parité est une question de justice : les femmes représentent la moitié de l'humanité et doivent donc avoir la moitié des places. Le féminisme n'est pas une prise de pouvoir, mais un partage équitable. La diversité ainsi créée enrichit les débats, améliore les décisions et évite les erreurs dues à une uniformité des points de vue. Actuellement, un combat est mené contre le masculinisme, une idéologie rétrograde qui prône la supériorité des hommes et génère des divisions même entre hommes. Cette lutte est essentielle pour préserver les droits des femmes. Les élus locaux, maillage social fondamental, jouent un rôle vital dans cette défense.

Il faut rester unis et solidaires car la liberté et l'égalité ne sont jamais définitivement acquises. La sororité sera notre force pour les préserver.



Allocution d'Aurore BERGÉ, ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Je suis très heureuse d'être avec vous cet après-midi au Sénat. Là où s'écrivent nos lois, là où s'inscrit aussi notre histoire. Et ne nous trompons pas : la démocratie ne tient jamais dans la pierre. Elle ne vit pas dans les murs, ni dans les titres. Elle vit quand le pouvoir circule. Quand l'expérience se transmet. Quand celles et ceux à qui l'on a trop souvent dit « plus tard » décident de dire « maintenant ».

Depuis de nombreuses années, vous faites vivre le combat pour la parité en politique et l'égalité dans notre société avec une détermination remarquable. **Vous alertez, vous interpellez, vous proposez, vous accompagnez.** Vous avez su faire entendre une conviction simple mais essentielle : **la parité n'est pas une revendication catégorielle, c'est une exigence démocratique.**

Et les avancées que nous constatons aujourd'hui doivent beaucoup à cette mobilisation de longue haleine. **La réforme de 2025 n'est pas née par hasard.** Elle doit aussi

beaucoup au travail des associations, de la ténacité des élues, de celles et ceux qui n'ont jamais accepté que l'égalité demeure une promesse inachevée. Je veux enfin remercier l'ensemble des membres d'Elles aussi, ainsi que toutes les intervenantes et intervenants qui nourriront vos échanges cet après-midi.

La République n'est pas une abstraction. Elle n'est ni un décor, ni un privilège réservé à quelques-uns. La République, ce sont des visages, des voix, des mains qui se tendent. Et ces visages, ces voix, ces mains, ce sont les vôtres. Ce sont celles des élus locaux qui, chaque jour, font tenir la promesse républicaine dans nos communes, petites, moyennes, grandes, rurales, urbaines, ultramarines. Celles de ces dizaines de milliers d'hommes et de femmes engagés qui ne cherchent pas la lumière mais la justice ; pas la notoriété mais l'efficacité ; pas la fonction mais la mission. Celles et ceux qui incarnent ce qui devrait être la colonne vertébrale de notre vie publique, la République du respect. Respect des personnes. Respect des territoires. Respect de la parole donnée.

Et permettez-moi un mot plus singulier pour vous Mesdames. Je veux vous le dire ici, sans emphase mais avec conviction. Mesdames, vous êtes l'un des piliers les plus solides de la République. Parce que vous savez une chose essentielle. **La démocratie ne se renouvelle pas toute seule. Elle se cultive. Elle se transmet. Et elle se protège.**

Notre République, elle vit d'abord dans nos permanences, nos salles polyvalentes, nos CCAS, nos écoles. Elle bat au rythme des questions que l'on nous pose au marché, des inquiétudes qu'on nous confie, des colères parfois, des espoirs souvent, que l'on porte sur nos épaules. Je connais cette vie-là. Depuis 15 ans, je suis engagée. Depuis 11 ans, élue locale. 15 ans à sillonner un territoire rural, celui des 51 communes du Sud-Yvelines, où l'on sait la force des petites communes et la fragilité des grands équilibres. 15 ans à entendre des phrases qui, pour trop de femmes en politique, sont devenues presque banales mais ne devraient l'être jamais : « Tu es sûre que tu vas tenir ? » « Ce sera compliqué si tu veux des enfants. » « Tu devrais attendre un peu. »

« On avait pensé à quelqu'un de plus expérimenté... » Et puis il y a les remarques qu'on n'oserait jamais adresser à un homme : sur nos tenues, nos voix, nos émotions, nos cheveux, nos familles, notre âge, notre corps. Les insinuations, les caricatures, les disqualifications. Les insultes parfois. Les attaques tout le temps. Il y a aussi ces petits sourires condescendants, ces soupirs agacés quand vous prenez la parole, ces réunions où l'on feint de ne pas vous voir lever la main, ces décisions prises « entre hommes », dans le couloir, après votre départ.

Nous savons à quel point l'exigence imposée aux femmes politiques est disproportionnée. Deux fois plus compétentes. Deux fois plus disponibles. Deux fois plus irréprochables. Pour être simplement considérées comme « à la hauteur ». Il faut prouver avant d'entrer dans la pièce, puis prouver encore chaque jour pour pouvoir y rester. Et souvent, il faut être parfaite là où d'autres peuvent simplement être présents.

Françoise Giroud disait en 1983 avec sa provocation lucide :

« La femme sera vraiment l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignera une femme incompétente. » Aujourd'hui, les femmes sont là. Elles occupent l'espace. Et elles prouvent, chaque jour, leur compétence.

Les élections municipales de 2026 ont marqué une étape importante.

La réforme du scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants a produit les effets que beaucoup annonçaient impossibles. Pendant des mois, nous avons entendu les mêmes objections. « On ne trouvera pas de candidates. » « Les petites communes n'y arriveront pas. » « Ce sera ingérable. » Aujourd'hui, nous avons une réponse. Les faits. **Les femmes étaient là.** Elles se sont engagées. Elles ont constitué ou rejoint les listes. Elles ont été élues. Près d'un conseiller municipal sur 2 est désormais une conseillère municipale. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la progression est spectaculaire.

Cette réforme était nécessaire. Elle était juste. Elle était attendue. Et les résultats démontrent que ceux qui doutaient de la capacité des femmes à s'engager se trompaient. **Notre démocratie en sort renforcée.** Parce que lorsqu'une institution ressemble davantage à la société qu'elle représente, elle est tout simplement plus légitime.

Mais soyons lucides. Les élections de 2026 ne sont pas l'aboutissement de notre combat. Elles en ouvrent un nouveau chapitre. **Car entrer dans les assemblées ne signifie pas encore exercer pleinement le pouvoir.** Les femmes sont plus nombreuses dans les conseils municipaux. Mais elles restent beaucoup trop peu nombreuses parmi les maires. **Le plafond de verre n'a pas disparu.** Il s'est simplement déplacé. Il est désormais là où se prennent les décisions. Dans les exécutifs. Dans les vice-présidences. Dans les délégations comme les finances, l'urbanisme, le développement économique, l'aménagement...

Trop souvent encore, les femmes sont présentes, mais les responsabilités demeurent largement masculines. La question qui nous rassemble aujourd'hui est donc simple.

Comment passer d'une parité de représentation à une véritable parité d'exercice du pouvoir ? Comment faire en sorte que les femmes ne soient pas seulement autour de la table ? Mais aussi à prendre les décisions.

Comment garantir que les responsabilités soient réellement partagées ? C'est désormais le défi démocratique qui est devant nous. Et je veux vous dire quelque chose de fondamental : **Oui, les femmes ont de l'ambition.** Et il est temps de le dire haut et fort, sans justification, sans gêne, sans excès de modestie. Les femmes ont le droit d'avoir toutes les ambitions : diriger une commune, une intercommunalité, piloter un budget, réformer un territoire, conduire une transition écologique, transformer une collectivité, mener une campagne nationale, présider un pays... Les femmes ont le droit de vouloir gagner. Le droit de vouloir convaincre. Le droit de vouloir être aux avant-postes, sur les lignes de décision, là où se joue l'avenir du pays. Longtemps, on a demandé aux femmes de viser raisonnable, modeste, sage, prudent. D'attendre leur tour. D'être patientes, modestes.

L'ambition n'est ni un défaut, ni une menace. Elle est une chance. Pour l'économie, pour nos territoires, pour la démocratie, pour la République.

Mesdames, vous n'avez pas à demander l'autorisation d'être là.

Vous n'avez pas à vous excuser d'exister dans l'espace public. Vous n'avez pas à prouver davantage que les autres pour mériter ce que vous avez déjà conquis. Vous êtes légitimes, vous êtes capables, vous êtes attendues. Et plus encore : vous êtes indispensables. **La responsabilité qui est désormais la nôtre est collective.** Veiller à ce que les portes qui se sont ouvertes ne se referment jamais. Faire en sorte que les nouvelles générations trouvent leur place plus facilement que les précédentes.

Faire reculer les stéréotypes. Faire progresser le partage des responsabilités. Parce que la parité ne peut pas être seulement une photographie électorale. Elle doit devenir une réalité quotidienne dans l'exercice du pouvoir.

La démocratie locale ne gagnera pas seulement à compter davantage de femmes. Elle gagnera lorsque le pouvoir lui-même sera pleinement partagé. C'est la prochaine étape et c'est le débat que vous ouvrez aujourd'hui. Et c'est un débat essentiel.

Parce que la République ne se contente jamais de proclamer l'égalité. Elle doit la faire vivre. Partout. Pour toutes. Pour tous. Et durablement.



*Reine Lépinay, Dominique Vérien, Caroline Pluss, Aurore Berger Marie-Claude Lermytte, Véronique Genelle. Photo :
Ministère DDFE*

TABLES RONDES

TABLE RONDE 1 : LE VÉCU DES FEMMES ÉLUES DANS LES MUNICIPALITÉS ET INTERCOMMUNALITÉS

La candidature des femmes aux élections municipales et communautaires de 2026 : les freins à l'engagement féminin dans les institutions de proximité.

Table ronde animée par Véronique Genelle, co-présidente d'Elles aussi et Charlène Marquot, membre du bureau d'Elles aussi.

Avec :



Marie-Claude Lermytte ancienne Maire de Brouckerque et première Vice-présidente de la communauté de communes des Hauts de Flandres, puis Sénatrice du Nord, conseillère régionale des Hauts de France



Isabelle De Waziers maire de Lignières-en Vimeu, première Vice-Présidente de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest en charge des finances et de la performance budgétaire ; Présidente de la communauté de la région d'Oisemont de 2014 à 2017



Claire Cabanel maire de Chemilly (Allier) depuis 2022, Vice-présidente de 2022 à 2026 de Moulins Agglomération, conseillère communautaire depuis mars 2026



Juliette Hurlot, élue Conseillère municipale en 2001, puis maire de Clitourps de 2020 à 2026, conseillère municipale depuis 2026 et Présidente de femmes et élues de la Manche

INTRODUCTION

V.G. : La loi sur la parité dans toutes les communes a été promulguée le 21 mai 2025. Pour la première fois, jusque dans les plus petits villages, la question de trouver des femmes s'est posée. Pourtant, on constate que si la parité s'est imposée partout, les femmes têtes de liste sont restées moins nombreuses que les hommes et qu'aux élections, leur accès au mandat de maire a été compliqué. Dans le Nord, mon département, seulement 21 % de femmes sont devenues maires. Pourtant, cette année, deux femmes se sont imposées, parfois après une lutte acharnée au poste de présidente d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Marjorie Gosselet, maire de Niergnies est devenue présidente de la communauté d'agglomération de Cambrai et Dorothee Bertrand, maire d'Estaires, présidente de la communauté de communes de Flandre-Lys.

DISCUSSION

C.M. : *Qu'est-ce qui vous a fait franchir le pas d'être candidate, et donc d'être élue la première fois ?*

I.d.W. : C'est mon mari. Il m'a poussée en fait. Je suis arrivée en Picardie, je venais du Tarn-et-Garonne, pour vous dire que ce n'était pas vraiment mon coin, et que je venais en week-end dans ce village ; c'est un tout petit village de 100 habitants. Et il s'est dit, comme j'allais chez mes parents, si elle n'a rien à faire, elle ne viendra jamais, et donc, il m'a dit : présente-toi. Donc, j'ai fait deux mandats de conseillère municipale et je suis devenue maire : et j'en suis à mon sixième mandat.

M.C.L. : J'étais assistante sociale de profession. Mon premier poste, je l'ai pris à Dunkerque pour suivre celui qui est devenu mon mari. Nous sommes arrivés un peu par hasard dans un petit village de Flandre qui s'appelle Brouckerque. Puis les enfants sont arrivés. Je suis devenue membre de l'association de parents d'élèves, puis présidente de cette association. Et, en 2000, le maire est venu me chercher pour que je fasse partie de l'équipe municipale, dans un village où, en arrivant, j'avais pourtant dit : « Je ne resterai pas là ! » Et puis, tout s'est enchaîné : conseillère municipale, adjointe, puis j'ai pris le relais en tant que maire lorsque mon prédécesseur a dû renoncer à son mandat en raison de la loi sur le non-cumul des mandats. Et me voilà, aujourd'hui, sénatrice, avec, entre-temps, comme vous l'avez dit, un passage par les intercommunalités. J'ai d'ailleurs eu la chance d'être vice-présidente de la communauté de communes des Hauts de Flandre, qui a reçu la Marianne de la parité.

C.C. : Ce qui m'a fait franchir le pas, dans un premier temps, c'est de devenir conseillère, d'accepter d'être sur une liste pour le conseil municipal. Je suis arrivée dans la commune en 2019. En 2020, on m'a proposé d'être sur une des listes municipales et j'ai accepté parce que j'avais envie de m'impliquer dans la vie communale. Je trouvais que c'était un bon moyen de découvrir la commune. Et le deuxième pas, ça a été en 2022, quand la

maire en poste a démissionné pour des questions de lourdeur de tâches qui lui posait des problèmes de santé. Je me sentais, oui, légitime, suffisamment compétente pour faire ça. Et puis, je m'étais déjà impliquée sur les questions budgétaires. Et, comme on le sait, les questions budgétaires, c'est quand même le nerf de la guerre. Donc, j'ai franchi le pas, vraiment, par intérêt, pour découvrir ce monde-là, puisque c'était mon premier engagement en tant qu'élue, assez tardivement, dans ma vie. Je venais plutôt du monde associatif.

J.H. : Originaire d'ailleurs, je suis arrivée en Normandie d'où venait mon mari, et ce sont les habitants qui sont venus me chercher en 2001. C'était mon premier engagement municipal. J'ai commencé comme conseillère municipale, je suis professeure d'anglais de formation, et ils m'ont sollicitée. J'ai été au conseil municipal avec beaucoup de plaisir. C'était une commune rurale alors plus petite parce qu'il y avait 145 habitants ; maintenant, ils sont 230. Il y avait aussi les communautés de communes, donc je suis devenue déléguée, chargée communautaire du tourisme, et en 2020, je me suis présentée, et j'ai été élue. J'ai terminé mon mandat, et une autre est devenue maire ; mais je suis restée conseillère municipale dans l'opposition.

C.M. : *Comment avez-vous vécu cette première application de la parité dans les petites communes ? Plus de candidats, ou surtout, plus de difficultés à boucler les listes ?*

I.d.W. : Je vous dirais que je n'ai pas eu du tout ce problème-là, parce que j'ai depuis longtemps eu plus de femmes que d'hommes au conseil municipal. Cela n'a jamais posé un problème. Ma commune a 110 habitants quand j'ai été élue conseillère municipale, j'étais la première femme élue. Pendant plusieurs mandats, le maire était une femme, la première adjointe était une femme, et la deuxième adjointe était une femme. Donc, ça s'est fait progressivement, sans problème. Sur le ton de la plaisanterie, quelques conseillers municipaux hommes trouvaient qu'il fallait instituer une loi sur la parité à Lignières pour donner des postes de responsabilité aux hommes... J'étais chercheuse à l'INSERM (Institut national pour la santé et la recherche médicale), un métier que j'ai adoré et je l'ai fait toute ma vie. Donc, je suis devenue maire, et puis, un peu par circonstance, je suis devenue première vice-présidente de la communauté de communes Somme Sud-Ouest, en charge des finances et de la performance budgétaire. Elle compte 119 communes pour 38 575 habitants (en 2022) ce qui fait d'elle la plus importante intercommunalité des Hauts-de-France, parmi les dix plus étendues sur le plan national.

Pour certaines petites communes, dresser une liste paritaire n'a pas été très facile. Certains maires ont eu du mal à convaincre des femmes de figurer sur leur liste. Et surtout, il y en a qui avaient en majorité des équipes masculines, parce que c'était comme ça et qu'il a fallu dire à des hommes, je mets une femme à ta place. Et c'est ça qui a été le plus difficile, surtout quand les hommes faisaient le boulot. Après, moi, je n'ai jamais eu de problème pour avoir des femmes, je suis allée les chercher. Je trouve

qu'elles sont constructives dans un conseil municipal, elles parlent beaucoup plus, et n'hésitent pas à dire quand quelque chose ne va pas. C'est une petite commune. Le cadre de vie, c'est important pour nous, et les femmes sont plus sensibles à son amélioration. J'ai entendu des maires qui ont demandé à des femmes de venir sur leur liste. Et puis, après, vous avez le mari qui appelle en disant : « non, ma femme n'a pas le temps, parce qu'il y a des enfants, parce qu'il y a le dîner ; mais moi, ça m'intéresse ». Ce n'est pas si facile que ça. Elles n'ont pas toujours très confiance en elles. Il faut un peu les pousser parce qu'elles craignent un peu les responsabilités. Mais quand elles deviennent conseillères municipales, elles y prennent goût.

C.M. : *Marie-Claude Lhermitte, la suppression du fléchage ne fait-elle pas s'arrêter la parité à la porte de l'intercommunalité ?*

M.C.L. : La question porte à la fois sur le fléchage et sur l'ambition des femmes, sur la place qu'elles occupent et sur celle qu'elles revendiquent, tout simplement. Il a fallu, dans certaines petites communes, convaincre et parfois remplacer des hommes qui étaient déjà en responsabilité pour permettre à des femmes de prendre leur place. C'était déjà le cas lors du mandat précédent, avec les règles mises en place pour les communes de plus de 1 000 habitants. Et, pour compléter ce qui a été dit sur ces femmes qui arrivent en disant : « Je viens, mais je ne sais pas trop... », et qui, finalement, se prennent au jeu, je crois que c'est aussi une réalité. Certaines hésitent au départ et découvrent ensuite qu'elles ont envie de s'engager davantage.

Sur la question du fléchage, il y a effectivement tout un travail d'équipe. Dans notre intercommunalité, nous avons quatre femmes lors du mandat précédent et nous n'en avons plus que deux aujourd'hui. Et ce n'est pas faute de vouloir les accueillir ! Beaucoup ont pris des responsabilités de maire. Chez nous, ce sont de toutes petites communes, donc c'est forcément le maire qui siège comme conseiller communautaire. En réalité, elles craignent parfois de se lancer dans les deux fonctions en même temps. J'ai espoir pour la suite : elles commencent tout juste leur mandat de maire et souhaitent peut-être d'abord prendre leurs marques avant de s'engager davantage dans l'intercommunalité. Dans mon intercommunalité, nous sommes passés de 20 % à 26 % de femmes maires. C'est un progrès, mais cela ne représente encore que 31 femmes sur 119 maires. Il n'y en a donc pas beaucoup. Il faut l'envie de s'engager, la possibilité de le faire et le temps nécessaire.

En revanche, comme le disait Mme la sénatrice Dominique Vérien tout à l'heure, je suis contre le principe des listes. Je pense que **la représentation doit venir des communes**. Et, petit à petit, les choses se feront. Nous sommes dans une communauté de communes qui n'est pas politisée du tout et qui correspond au territoire de cinq anciens cantons. Nous avons donc trois vice-présidents par ancien canton, afin d'être sûrs que l'ensemble du territoire soit représenté. Si vous mettez en place des listes, vous risquez d'avoir des pans entiers du territoire qui ne seront plus représentés. Je tiens donc

beaucoup à ce que l'on améliore le fléchage dans les communes un peu plus grandes. Je pense que ce serait une bonne chose. Mais **il faut que l'intercommunalité reste avant tout un réseau de communes et un réseau de maires. Et plus il y aura de femmes maires, mieux cela fonctionnera.**

V.G. : *Claire Cabanel, votre commune est membre de la communauté d'agglomération de Moulins. Pouvez-vous nous dire comment les postes de vice-présidence ont été distribués dans votre intercommunalité ? on ne compte que deux femmes vice-présidentes ? Quels ont été les obstacles pour les femmes ?*

C.C. : L'Auvergne s'est un peu distinguée par deux cas. Soit une intercommunalité n'a aucune femme vice-présidente. Et je crois que c'est la seule en France. Il s'agit de Clermont-Ferrand métropole ; soit des intercommunalités avec des vice-présidences paritaires c'est le cas de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et Vichy communauté. Et puis, ce sont des femmes à l'urbanisme, aux finances, etc. ce n'est pas seulement quantitatif, c'est aussi qualitatif. Le journal local La Montagne, avait titré, peu après, « Où sont les femmes ? », en constatant que, vraiment, il y avait une perte de femmes dans les vice-présidences, dans les gouvernances des intercommunalités de l'Allier.

À Moulins Communauté, j'étais effectivement deuxième vice-présidente en charge de la solidarité dans la précédente mandature. J'avais remplacé quelqu'un en cours de mandat. Je trouvais ça très intéressant parce qu'on commençait à poser les questions des communes plus favorisées ou moins favorisées dans les intercommunalités. On avait commencé tout un travail là-dessus, avec le pacte fiscal et financier de solidarité. C'était ma première expérience communautaire, expérience d'élection communautaire. Là, j'avoue que j'ai été sidérée car finalement, **les élections ne sont pas très démocratiques**. Effectivement, les candidats sont fléchés sur les listes. Le maire et le premier adjoint sont, généralement, ceux pressentis pour être élus conseillers communautaires. Mais on ne fait pas campagne pour les sujets qui sont traités par l'intercommunalité : l'assainissement, l'eau etc. **Dans la campagne municipale, on parle des projets de la commune, mais on ne parle pas de ce qui se passera après à l'intercommunalité**. Pour les habitants, l'intercommunalité, c'est quand même quelque chose de très flou. Il y a tout un travail de pédagogie à faire.

V.G. : *Et comment ça se passe ?*

C. C. : J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup d'arrangements préalables dont les femmes sont généralement exclues parce qu'elles ne sont pas trop dans les réseaux, parce qu'elles sont naïves et pensent que tout va être bien expliqué, mis sur la table et qu'elles pourront se présenter ou faire des choses. En fait, **elles comprennent petit à petit, avant d'arriver à l'élection intercommunautaire, que tout est déjà joué**. On ne m'a même pas demandé si je souhaitais continuer à être vice-présidente ou pas. C'est moi qui ai demandé à rencontrer le maire de Moulins qui était pressenti pour devenir président de

l'intercommunalité. Il ne m'a rien proposé comme poste. Et je l'avais rencontré pour lui dire que j'allais me présenter à la présidence de l'Intercommunalité parce que **je m'apercevais qu'en fait, quand on arrivait, tout était joué d'avance et qu'il n'y avait même pas d'enjeu pour qui allait devenir président.** Donc, je me suis présentée plus pour le jeu démocratique et puis pour représenter aussi les communes rurales, parce que c'était quelque chose que j'avais quand même pas mal entendu dans le précédent mandat. Quand c'est le maire de la ville centrale qui est président de l'intercommunalité, il va favoriser la ville au détriment des petites communes, des communes rurales. Il y avait plusieurs maires qui s'étaient plaints. J'avais décidé de me présenter, femme, maire d'une commune rurale. Ça fait jouer la parité. J'ai obtenu 28% des voix et n'ai pas été élue. Mais on ne m'a pas proposé de poste de vice-présidente. Et on ne savait pas au préalable la liste des titres de chaque vice-présidence. On savait qu'il y allait en avoir 11. **Mais qui se présente ? Personne ne levait la main parce qu'on ne savait pas.** Et puis le président de l'intercommunalité disait : je présente un tel et ainsi de suite et on savait bien que tout le monde allait voter. D'ailleurs, une ou deux fois, il y a eu des tentatives de se présenter contre ce qui avait été un peu pré-décidé. Et ça n'a pas marché. Il n'y a pas vraiment de démocratie dans ce vote-là. Et il y a le problème de la parité. Mais qu'est-ce qu'on pourrait faire pour améliorer les élections des conseillers communautaires ?

Pour terminer, on parlait de la parité miroir tout à l'heure ; à Moulins, il y a 78 conseillers communautaires et 44 communes, donc 44 maires. Le reste, ce sont des conseillers avec la parité puisqu'il s'agit de listes municipales. Concernant les maires, il y a 23 % de femmes et 42 % de femmes dans le conseil communautaire. Quand on passe au bureau, il n'y a plus que 30 % de femmes. Quand on passe aux vice-présidentes, il n'y en a plus que 17 %. Donc, on voit comment **le nombre de femmes fond dans la représentation, au fur et à mesure, qu'on s'élève dans la gouvernance.** Et j'ai été d'autant plus étonnée que le maire de la ville de Moulins, qui a été élu contre l'ex-ministre Pierre-André Périssol, est un jeune homme de 30 ans. Comment les femmes élèvent-elles leur fils si elles n'arrivent pas à faire passer dans leur éducation que la parité, c'est important, de mettre des femmes et partager le pouvoir. Il y a du travail encore, ce n'est pas que de la faute des mères. Non, c'est aussi la faute des pères.

V.G. : *Ensuite, à vous toutes en une phrase très brève, quel est le frein dont on parle le moins et qui est le plus dissuasif ?*

J.H. : Avec les dernières élections, le département de la Manche a obtenu 21% de femmes maires, en dessous de la moyenne nationale. À l'agglomération du Cotentin avant les élections de 2026, il y avait sept femmes vice-présidentes sur 15 et maintenant seulement deux, plus une femme présidente, maire de Saint-Cyr. La première vice-présidente est la maire de Cherbourg. Ce sont deux arbres qui cachent la forêt, c'est tout simplement inquiétant. Maintenant, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Je suis élue depuis 2001 et je constate qu'il y a **une génération qui a peur.** Les « maires Covid », ça a été terrible, les agressions verbales. Lors des dernières municipales, je n'étais pas attaquée sur mon

bilan mais sur ma personne. On est venu donner des coups de pieds dans ma porte. Là, les jeunes femmes ont peur, elles se disent : non, moi, je ne peux pas subir ça. De plus, maire est une fonction, pas un métier et les femmes disent : vais-je être compétente ? Je leur réponds que la secrétaire de mairie va les aiguiller, simplifier l'apprentissage de la fonction. J'encourage les jeunes femmes à y aller même si elles devront subir du harcèlement surtout lorsqu'elles seront en minorité. Oui je leur dis : vous ne savez pas mais vous apprendrez. Je ne savais pas, j'ai appris le budget, l'assainissement, les bornes d'incendie etc. et je sais tout faire alors que ce n'était pas mon métier. Les jeunes femmes ont peur, c'est mon avis.

C.C. : Je pense qu'il y a aussi une autre raison pour les jeunes femmes, surtout celles qui travaillent et ont des enfants. Dans les petites communes, l'indemnité de maire n'est pas très élevée. Donc, elles sont obligées de garder leur travail pour avoir des revenus suffisants et **combiner le tout, la famille, le travail et les enfants, et la mairie, c'est très compliqué.** Je pense que là, il faut aussi **réfléchir sur l'augmentation des indemnités.** Pour ces jeunes femmes, je pense que c'est un frein pour s'engager parce que gérer le temps devient trop compliqué et abandonner le travail est délicat au regard des indemnités de maire insuffisantes. Évidemment, dans les grandes communes, c'est peut-être un petit peu différent.

M.C.L. : J'ai quand même pas mal d'espoir, parce que je trouve que les familles changent. Ce qui se passe dans les couples aujourd'hui évolue. Les garçons participent un peu plus à l'éducation des enfants, et certainement aussi au partage des tâches ménagères. Et il y a maintenant quelques jeunes femmes qui s'investissent et qui montrent l'exemple. **Il faut s'appuyer sur ces jeunes femmes qui sont aujourd'hui élues. Il faut qu'on les soutienne.**

I.d.W. : J'ai un petit peu de mal avec le fait de dire que ce n'est pas démocratique. On a quand même élu les maires de façon démocratique. Qu'il y ait des endroits où, peut-être, ce n'est pas très transparent, je veux bien l'entendre, mais le mot « antidémocratique » me paraît un peu fort, quand même. Nous, nous avons une communauté de communes complètement atypique, sur 900 kilomètres carrés. C'est très grand. C'est une communauté de communes excessivement dynamique. Et on n'a pas de grosses communes. Donc, au moins, on n'a pas l'impression de certaines communes rurales qui ont le sentiment de ne travailler que pour la commune-centre. Nous répartissons les investissements dans tous les pôles structurants. Notre communauté de communes correspond à cinq anciens cantons, il y a trois postes de vice-présidents par ancien canton. Les maires de chaque ancien canton se réunissent et disent s'ils veulent se présenter pour une vice-présidence. On leur demande leur avis. Et là, les candidatures arrivent. C'est ensuite l'ensemble des maires qui vote. Si quelqu'un d'autre que le candidat pressenti veut se présenter, et c'est arrivé, il peut se présenter. Quelquefois, il peut être élu. Pour nous, il n'y a pas eu de problèmes. Dans certains cantons, il n'y a eu que trois hommes qui se sont présentés car les femmes ont craint de se lancer. Elles ont

déjà accepté d'être maires et veulent d'abord faire un mandat avant de se lancer. Mais je pense que ça va aller en s'arrangeant. J'ai eu une expérience au conseil départemental où lorsque je suis arrivée, il y avait six femmes sur 40 conseillers ; mais la loi du 17 mai 2013 a instauré un scrutin binominal majoritaire paritaire pour l'élection des conseillers départementaux. Et là nous sommes 23 femmes et 23 hommes et il y a la parité dans les vice-présidences. Le président est venu me voir en me disant : « Il faudrait que tu sois vice-présidente. » Et les autres femmes m'ont dit : « Vas-y, parce que tu as quand même une expérience que nous n'avons pas » j'ai dit : « OK. » Il m'a dit : « Qu'est-ce que tu veux comme compétence ? » J'ai dit : « je veux m'occuper des finances ou du développement du territoire. » On m'a dit : « les hommes ont déjà choisi ça. » Il reste l'insertion. J'ai dit : « Je n'y connais rien. » Il m'a répondu : « C'est beaucoup mieux. Comme ça, tu n'as pas d'a priori. » Pendant six ans, j'ai bossé, et ce qui m'a frappée à **la première assemblée, c'est que l'opposition a passé son temps à me poser des questions et ainsi à me tester.** Je n'ai jamais eu de réflexion anti-femme. Mais **j'ai quand même cette impression qu'on est obligé de prouver notre légitimité,** qu'on n'est pas là que parce que nous sommes des femmes.

V.G. : *Mesdames, quand on voit l'évolution d'Elles aussi, il y a un effet d'entraînement. Plus il y aura de femmes dans les instances de décision, et plus ça permettra à d'autres femmes de donner envie de s'engager. Vous, aujourd'hui, vous êtes un peu des mentors, des personnes qu'on a envie de suivre, qu'on a envie de regarder. Votre parcours est inspirant. Je voudrais vous poser cette dernière question. Que diriez-vous, que dites-vous en une phrase à une jeune femme qui hésite à se présenter ?*

I.d.W. : « Allez-y. Aucun problème. Ayez confiance en vous, il n'y a pas de problème. » Et en fait, elles ont juste besoin qu'on leur dise ça, quelquefois. Parce qu'elles sont là, et **s'il y a quelqu'un qui leur dit : « Mais si, si, tu peux y aller, il n'y a aucun problème. » Elles vont y aller.**

M.C.L. : Je dirais à cette jeune femme : « Écoute, vas-y, fonce ! Si tu as besoin, tu peux m'appeler, j'essaierai de te répondre au mieux. Ou je t'orienterai vers quelqu'un qui pourra t'aider. C'est sûr. »

C.C. : Oui, je dirai aussi à ces femmes de s'engager, de ne pas hésiter. C'est très important cette perspective qu'elles vont apporter, pour contribuer aussi à mettre en place des politiques qui vont penser aux problématiques des femmes. Parce que, bien sûr, les hommes sont capables d'y penser, mais quand même, jusque-là, ils n'y pensaient peut-être pas trop. Et voilà, il faut qu'elles soient là. On l'a bien vu pour la justice autour de l'affaire Lihanna, ce sont surtout des femmes qui se sont mobilisées. Il faut que les femmes soient dans les instances de pouvoir et les encourager

J.H. : **Il faut dire aux femmes d'y aller, de ne rien lâcher, d'avancer. Leur engagement est essentiel.**

Enseignements, Constats et Messages

Première table ronde

1. La parité dans les conseils municipaux est une avancée majeure

La loi du 21 mai 2025 a étendu la parité aux communes, y compris les plus petites. Cette évolution a permis une prise de conscience et posé partout la question de la **place des femmes dans la vie politique locale**.

2. La parité ne garantit pas l'accès des femmes aux postes de pouvoir

Même lorsque les listes sont paritaires, les femmes restent moins nombreuses à être **têtes de liste, maires ou présidentes d'intercommunalité**. La progression de la représentation s'arrête encore trop souvent lorsqu'il s'agit d'accéder aux responsabilités exécutives.

3. Les parcours d'engagement sont très différents

Il n'existe pas un seul chemin vers la politique locale : certaines femmes sont sollicitées par leur entourage, d'autres par un maire, une association ou des habitants. Beaucoup commencent comme conseillères avant de prendre progressivement des responsabilités. **L'engagement vient souvent lorsqu'une personne leur fait confiance.**

4. Les femmes doivent parfois être davantage encouragées

Des femmes hésitent car elles **doutent de leurs compétences ou de leur capacité à assumer une responsabilité**. Le soutien d'une personne qui leur dit « tu peux y aller » est souvent décisif.

5. Le problème ne réside pas seulement dans le nombre, mais dans la place occupée

La question est celle de la **parité qualitative** : les femmes doivent pouvoir accéder aux finances, à l'économie, à l'urbanisme, aux mobilités ou à la présidence, et pas seulement aux secteurs traditionnellement associés au social ou à la famille.

6. À l'intercommunalité, les femmes restent trop souvent les grandes perdantes

Plus on monte dans la gouvernance, moins il y a de femmes, ce phénomène est préoccupant. À Moulins, par exemple, elles représentent 42 % du conseil

communautaire, mais seulement 30 % du bureau et 17 % des vice-présidences. La «fuite» des femmes vers le sommet des responsabilités reste donc très forte.

7. Les arrangements informels peuvent constituer un véritable frein

L'existence de **réseaux, discussions et accords préalables** dans lesquels les femmes sont parfois moins présentes est mis en évidence. Certaines découvrent que les postes sont déjà répartis avant même que les élections intercommunales aient réellement lieu. Cela pose la question de la **transparence et du fonctionnement démocratique**.

8. Le cumul des responsabilités et le manque de temps découragent les jeunes femmes

Pour les femmes qui travaillent et ont des enfants, devenir maire représente une charge considérable. **Travail, famille, enfants et mandat électif** sont parfois très difficiles à concilier, d'autant que les indemnités des petites communes peuvent être insuffisantes pour permettre de réduire ou d'abandonner son activité professionnelle.

9. La peur des violences et du harcèlement est un nouveau frein majeur

Les agressions verbales, le harcèlement et parfois les menaces contre les élus peuvent dissuader particulièrement les jeunes femmes. La table ronde souligne l'émergence d'une **génération qui craint de s'engager**. Il vaut donc mieux protéger et accompagner celles qui franchissent le pas.

10. Le meilleur levier pour faire avancer la parité, ce sont les femmes elles-mêmes

« **Allez-y** », « **Foncez** », « **Ne lâchez rien** » : Les femmes déjà élues deviennent des modèles et des mentors pour celles qui hésitent. Plus elles seront visibles dans les lieux de décision, plus elles donneront envie à d'autres de s'engager.

Le message essentiel

La loi peut imposer la parité, mais elle ne suffit pas à garantir l'égalité réelle. Pour que les femmes accèdent durablement aux lieux de pouvoir, il faut lever les freins liés au temps, aux réseaux, au manque de confiance, aux violences et aux modes de désignation. Et surtout, il faut que les femmes déjà engagées ouvrent la voie à celles qui viendront après elles.

TABLE RONDE 2 : DÉMOCRATIE LOCALE EN QUESTION ET PARITÉ

Les insuffisances démocratiques locales et la parité inachevée. De nouvelles règles pour une démocratie locale paritaire aboutie.

Table ronde animée par Reine Lepinay, co-présidente d'Elles aussi et Patricia Delouis, membre du bureau d'Elles aussi.

Avec :



Marie-Claude Lermytte, ancienne maire de Brouckerque et première vice-présidente de la communauté de communes des Hauts de Flandres, conseillère régionale des Hauts de France, sénatrice du Nord, membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.



Éric Kerrouche, politiste, directeur de recherche au CNRS, au Cevipof et sénateur des Landes, vice-Président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation ; co-auteur, avec Martial Foucault, du livre *Le casse-tête démocratique : l'avenir des communes françaises* » (éditions de l'Aube, 2026).

INTRODUCTION

R.L. : Pour introduire cette table ronde, voici quelques chiffres à la volée : 41 000 communes en 1789, 34 875 au 1^{er} janvier 2026 dont 24 864 communes de moins de 2 000 habitants, soit 71 %, 18 269 de moins de 500 habitants, soit 52 %. Nous parlons des communes de France. Vous trouverez tous ces chiffres dans l'ouvrage co-écrit par Eric Kerrouche et publié au mois de février 2026.

Une spécificité française donc, l'émiettement communal et le questionnement d'aujourd'hui sur la démocratie locale. La loi de 1884 sanctuarise la commune, mais les communes françaises sont aujourd'hui dans une ambivalence : les citoyen·nes sont attaché·es à leurs élu·e·s de proximité et, en même temps, critiques à l'encontre du fonctionnement du bloc communal. Du blues des maires à la désertion des conseillers municipaux, de l'abstention de plus en plus marquée dans les bureaux de vote, aux violences faites aux élu·e·s, de la négation de la parité dans les intercommunalités aux difficultés d'engagement politique local des femmes, les communes et leurs élu·e·s sont en questionnement. Voilà un sujet à questionner : la démocratie locale. La loi du 21 mai 2025 permet d'harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales avec le scrutin de liste paritaire pour les communes de moins de 1000 habitants. C'est un pas vers une

plus juste représentation des femmes dans les conseils exécutifs communaux. Mais elle n'aboutit pas à la parité dans les intercommunalités. Cette loi a été contestée par certains élus, mettant en cause la parité comme obstacle à la constitution de listes complètes et ainsi marquant leur opposition à une juste loi paritaire. Une saisine du Conseil constitutionnel par une soixantaine de sénateurs a remis en question cette loi. Le réseau Elles aussi a jugé cette argumentation fallacieuse, destinée à tromper l'opinion publique. Nous avons analysé et pris en compte les multiples difficultés des petites communes en matière de ressources financières, de problèmes démographiques, de désengagement des citoyens, de gestion communale. La parité ne saurait être un bouc émissaire. La question de l'articulation entre les communes et les intercommunalités doit être posée, tout en incluant la problématique de l'insuffisante représentation des femmes pour une démocratie locale aboutie.

Le réseau Elles aussi fera, dans les prochains mois, un état des lieux de la parité dans les intercommunalités pour la mandature 2026-2032 et demande à travailler la représentation des femmes dans les intercommunalités en lien avec une réforme institutionnelle locale. Il y a eu des occasions manquées, trop nombreuses : occasion manquée le 27 décembre 2019 avec la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ; occasion manquée le 3 février 2022 avec un article de la proposition de loi visant à renforcer la parité dans les fonctions électives et exécutives du bloc communal déposé en octobre 2021 par Elodie Jacquier-Laforge, alors députée. Enfin, dernièrement, occasion manquée le 23 juin 2026, lors du vote du projet de loi portant simplification des normes applicables aux collectivités avec l'amendement porté par le groupe écologiste du Sénat sur un article additionnel concernant la parité miroir entre le conseil communautaire et son exécutif. Cet amendement n'a pas trouvé d'écho auprès des parlementaires du Sénat. Je rappelle les articles proposés :

I. – « Les vice-présidents sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être inférieur au produit, arrondi à l'entier inférieur, du nombre de vice-présidents multiplié par le quotient du nombre de membres en exercice de l'organe délibérant de ce sexe divisé par le nombre total de membres en exercice de l'organe délibérant.

La liste est constituée alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible d'alterner. Le premier de la liste est d'un sexe différent de celui du président.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Toutefois, en cas d'élection d'un seul vice-président, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs vice-présidents, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil communautaire peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Les membres du bureau autres que le président et les vice-présidents sont élus et remplacés dans les mêmes conditions que les vice-présidents. »

« II. – Le I entre en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la promulgation de la présente loi. »

C'est ce qu'on appelle l'effet miroir, et dans nos études avec les Mariannes de la Parité, nous avons pu observer de manière très concrète qu'effectivement, si nous avions eu un effet miroir voté, nous aurions, à l'heure où je vous parle, beaucoup plus de femmes dans les exécutifs intercommunaux. Ces rendez-vous manqués ne sont pas anodins, bien sûr, ils disent aux citoyennes que le moment n'est pas venu ou pas souhaité de leur ouvrir les instances décisionnelles des intercommunalités. Analyser ces postures parlementaires et/ou gouvernementales, permet de mieux comprendre les blocages culturels et systémiques. Cette table ronde est opportune pour répondre à tout questionnement sur les difficultés à affronter et les pistes de solutions à proposer pour une démocratie locale aboutie.

DISCUSSION

P.D. : *Sénateur, dans la démocratie locale en question, l'état des lieux, comment expliquez-vous la difficulté à réduire le nombre de municipalités en France ? C'est bien d'actualité cet après-midi, puisqu'on a essentiellement vu des maires de toutes petites communes. Moi, quand j'entends parler de 100 habitants, je ne sais pas comment on gère 100 habitants. Est-ce, au niveau de l'État, une bonne solution d'avoir 52 % de communes de moins de 500 habitants ? Est-ce que c'est gérable et quelle serait pour vous la bonne maille communale face au changement du mode de vie, des modes de vie et face aux mutations démographiques ?*

É.K. : Je vous remercie de l'invitation. La vraie question, c'est ce qu'on veut faire ou ce qu'on peut faire avec une commune. Soit une commune est un lieu de vie où on partage des éléments de vie sociale. Soit une commune est un endroit où on investit et où on fait de la politique publique. Il y a deux définitions. La première définition, plus communautaire, plus identitaire, c'est la définition française. La deuxième, c'est une définition en quelque sorte plus anglo-saxonne. Je suis sénateur et pour autant, je pense qu'**une commune de moins de 50 habitants, cela ne sert pas à grand-chose**. En fait,

je dois immédiatement corriger mon propos : bien entendu, la dimension démocratique est importante, même dans une commune peu peuplée. En revanche, **une commune de moins de 50 habitants n'est pas en situation de délivrer du service ou d'investir pour ses habitants en raison du manque de moyens**. C'est ce qui explique le mouvement de concentration communale qui a eu lieu dans les autres démocraties occidentales. Ce qui s'est passé depuis 50 ans, c'est que **le nombre de communes a baissé drastiquement**, parfois de 90 % dans certains pays. En France, nous avons essayé de le faire en 1972 et cela a été un échec. Et donc, on a trouvé une solution intermédiaire qui est la solution de l'intercommunalité, mais qui ne solutionne pas pour autant la question de la place de la commune. Alors, paradoxalement, je ne suis pas du tout pour la suppression des communes. Je suis pour **refaire une maille communale sur la base de celle qui existe**. Nous avons une solution en France qui est relativement éprouvée et, quand elle est mise en œuvre, a priori, elle rencontre un vrai accueil positif localement, c'est celle des **communes nouvelles** qui peut être en cohérence avec la maille de l'intercommunalité. Ainsi **l'intercommunalité peut être la maille stratégique qui permet de penser les grandes orientations de l'aménagement du territoire dans le temps**. L'intercommunalité n'a pas à faire du travail de proximité, ce n'est pas son « métier ». En quelque sorte, cela sous-entend qu'il y ait une **nouvelle articulation entre des communes qui se rassemblent un peu plus dans les communes nouvelles et des intercommunalités** qui, si elles gardent leur taille, redistribuent du pouvoir aux communes, ce qui, dans l'état actuel des choses, n'est pas possible. Ce n'est pas possible parce que les communes, notamment les plus petites, n'ont ni les moyens financiers, ni les moyens humains pour mettre en œuvre ces compétences. Alors, je le dis ici parce que nous sommes dans l'assemblée des collectivités, cela ne veut pas dire qu'il faut faire de la démagogie municipaliste. Quel est l'autre avantage ? **Dans le cadre de la commune nouvelle, il y a toujours une vie démocratique importante** à travers les communes déléguées, mais surtout, il y a plus de moyens humains et plus de moyens financiers. Et l'étude que nous avons menée avec Françoise Gatel à l'époque, quand elle était encore sénatrice, montre bien cette volonté des élu·e·s des communes nouvelles. Ils nous disent : « je peux faire plus de choses que je ne faisais précédemment. » Il y a un autre effet, qui vous concerne directement. C'est que dans ce cas de figure, si la commune est plus importante, elle reçoit forcément plus de délégué·e·s communautaires. Et donc, **la représentativité n'est pas limitée aux maires**, souvent un homme. Je termine par ce point. On dit que la parité progresse. Ce n'est pas faux, elle a progressé de 1,5 % entre les élections de 2020 et les élections de 2026 pour arriver de mémoire à 22,6 % de femmes maires. À ce rythme, il faudrait 70 ans pour arriver à une parité entre les hommes et les femmes. Il nous faudrait onze élections municipales. Je pense que la plupart d'entre nous ne sera plus là. Donc, il faut faire autrement.

R.L. : *La défiance des citoyens, citoyennes, à l'égard des élu·e·s, n'a cessé de progresser depuis plusieurs dizaines d'années. Vous écrivez (page 39 de votre livre), qu'en 2024, 78% des Français interrogés estiment que « le système fonctionne mal ». Seulement*

22 % des Français font confiance à leurs députés (36 % en 2017) et 14 % aux partis politiques. Comment expliquez-vous cette défiance qui participe à la montée des idéologies extrêmes si dangereuses pour la liberté et en particulier celle des femmes ?

É.K. : Il y a deux raisons. Tout se passe comme si une partie des citoyens ne comprenait pas les réponses qui sont apportées par le système politique, ou alors, se sent trahie par ce système politique. De manière vraiment caricaturale, plus vous êtes faible et précaire au sein de la société, moins vous participez à la vie de cette société, notamment du point de vue démocratique. Et d'une certaine façon, après autant de désillusion, vous considérez que le système politique n'est plus fait ou pas fait pour vous parce que vos attentes, au premier chef existentielles, ne sont plus ou même pas traitées, ce qui n'est pas sans lien avec la représentation, j'y reviendrai.

Donc vous avez de plus en plus d'abstentionnistes. On avait, avant des abstentionnistes intermittents, c'est à dire ne votant pas à toutes les élections. Ce chiffre croît. Et ce qui est vraiment problématique, c'est que le système qui est censé incarner la proximité, c'est-à-dire les collectivités territoriales, n'est plus du tout à l'abri de cette désertion. Au contraire, elle s'amplifie. Au sein du bloc communal, la participation en mars 2026 s'est élevée à 57,7 %. C'est un très mauvais chiffre. Il décroît régulièrement en France aux élections locales depuis 1989.

Et vous avez donc un paradoxe particulier : vous avez d'une part un maire/une maire qui continue à être l' élu.e le plus populaire parmi les Français à hauteur de 70%. Si ce chiffre a baissé (il s'élevait à 86% auparavant), il/elle reste l' élu.e le moins impopulaire ou le plus populaire. Et, dans le même temps, il y a de moins en moins de gens qui votent aux élections locales. Ce qui fait que la légitimité des maires est de plus en plus étroite.

Et pourquoi est-ce une question en termes de représentation sociale ? Parce que **ce sont toujours les mêmes qui votent**. Et que l'on estime que le poids d'une personne de plus de 65 ans c'est 1,6 fois le poids du vote d'une personne de moins de 30 ans. Parce qu'il y a une surreprésentation du vote parmi les plus de 65 ans qui considèrent encore que le vote est un devoir. Et que se passe-t-il ? **Les politiques publiques sont de plus en plus tournées vers ceux qui prennent la parole, à savoir donc les plus âgés**. Le sujet ici, c'est de dire qu'on entend particulièrement ceux qui votent d'une part et, d'autre part, que les maires ont une fâcheuse tendance à surestimer le conservatisme social de leurs électeurs.

Donc, il y a un cercle vicieux qui se met en place parce qu'on répond aux attentes d'une certaine partie de la société et pas des autres. Une étude menée aux États-Unis montre la chose suivante : moins on a d'élus issus de milieux ouvriers au sein d'une assemblée, moins la question des problèmes liés à la condition ouvrière sont abordés. **Il y a un lien mécanique entre la représentation d'une part, et les problèmes qui sont traités par cette représentation**, d'autre part. Donc le fait qu'il n'y ait pas des femmes, que la diversité sociale soit très peu assurée en France dans les assemblées parlementaires, est un problème.

Et si on va encore plus loin, je vous dirai que **les femmes élues ne sont pas représentatives des femmes**. Elles sont ainsi souvent plus qualifiées que le reste des femmes. On a donc **un vrai déséquilibre en termes de diversité sociale**. Auparavant les partis politiques structuraient la vie locale. C'était bien ou pas, peu importe, il y avait une structuration politique de la vie locale. On puisait dans le vivier local de chacun des partis politiques. Que se passe-t-il actuellement ? Parce que les choses sont plus compliquées, on cherche des compétences. Et on cherche des gens en pensant que leur qualification dans la vie de tous les jours va pouvoir se convertir pour aider à traiter la complexité de la vie municipale. On ne cherche plus forcément des engagements politiques qui sont d'ailleurs de plus en plus difficiles à trouver localement. Quand il y avait des partis politiques puissants, a minima, il y avait une colonne vertébrale idéologique. Maintenant on a des assemblées municipales qui sont de plus en plus des rassemblements de gens qui se découvrent au moment des élections. Et cela amène des dissensions plus importantes que par le passé. Au bout de deux ou trois ans, on se découvre et, parfois, arrivent des désillusions qui minent l'engagement municipal initial. Et **un cercle vicieux** s'est mis en place par rapport à la motivation de l'électorat. Il y a aussi l'éducation de la jeunesse, leur donner envie d'aller voter, leur faire comprendre l'importance de s'exprimer.

Les générations de l'après-guerre sont élevées avec des grands récits qui expliquent le monde, que ce soit le marxisme, le gaullisme, ce que vous voulez. Et ce que voient les électeurs depuis 25 ans, quelle que soit l'histoire, c'est qu'il n'y a pas de réponse politique à leurs problèmes.

Concernant les jeunes, on ne peut pas leur en vouloir et leur imputer le fait que la vie ait changé. Il y a plus d'étudiants, il y a plus de gens qui partent de chez eux que précédemment. Il n'y a pas d'inscription automatique sur les listes électorales en France, ce qui est une aberration et j'ai l'impression qu'on cherche à faire en sorte que ça ne bouge pas. **En fait, ce qui manque, c'est tout simplement l'âge du vote**. Si l'âge du vote était avancé de 18 à 16 ans, on sait que la participation augmenterait mécaniquement. Pourquoi ? Parce que ce que **le vote à 16 ans se fait dans un cadre familial**. Plus vous votez tôt, plus on sait que ce sera explicatif de votre vote tout le long de la vie. Parce que vous le faites dans le cadre d'une socialisation à un moment donné, en allant voter avec vos parents. À 16 ans, les gamins sont encore dans leur famille. À 18 ans, ce n'est plus forcément le cas. Toutes les études démontrent que c'est prédictif pour l'ensemble des années à venir. Pourtant, là non plus, on ne le fait pas. J'essaie d'aller dans les lycées à la rencontre des jeunes. Et quand ils me demandent d'expliquer la vie politique aujourd'hui et les partis politiques, j'ai beaucoup de mal à leur expliquer aujourd'hui comment fonctionne la vie politique française. Qui est où ? Qui fait quoi ? Celui-là, il était là. Maintenant, il est là. Celle-ci, elle suivait Machin. Et maintenant, elle a suivi Bidule. C'est quand même compliqué pour nos jeunes.

P.D. : Sénateur, les intercommunalités jouent un rôle très important avec l'élargissement progressif de leurs compétences et restent à ce jour des zones blanches de la parité dans les conseils et les exécutifs. Pourquoi faut-il moderniser la gouvernance locale face aux enjeux majeurs de l'évolution de notre société (développement de l'intelligence artificielle, vieillissement de la population, transition écologique et parité femmes/hommes) ?

É.K. : J'étais rapporteur de la loi sur le mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants et j'ai entendu beaucoup de choses sur le fait qu'il ne fallait pas la parité dans ces communes. Je pense que c'est le bon choix qui a été fait. Juste un petit point, parce **qu'il ne faut jamais confondre les causes et les effets**. Sachez que le nombre de listes uniques a beaucoup progressé aussi dans les communes de plus de mille habitants. Alors, de mémoire, le nombre de listes uniques entre 1 000 et 3 500 habitants a augmenté de 224% depuis 2020. **Penser que c'est la loi sur la parité qui a créé cela, c'est confondre cause et conséquence.**

Sur l'intercommunalité, on essaye de défendre régulièrement cette question de la parité miroir dans les institutions intercommunales. La semaine dernière, on m'a encore expliqué, alors que j'intervenais pour défendre cette mesure, que comme on parlait de simplification administrative, il y avait quand même des choses plus importantes à discuter que la question de la parité. À un moment donné, il faudra que le Sénat, en tout cas la majorité sénatoriale, se décide sur ce sujet ou pas. Là aussi, il faut faire attention. Il y a 15 % de femmes présidentes d'intercommunalités, on a progressé. **Mais il reste des difficultés :** une conseillère communautaire s'étonnait qu'on ne lui ait pas demandé son avis pour devenir vice-présidente. Et là, il y a une question démocratique. Parce que le premier mensonge, c'est celui qu'on fait aux citoyens. Parce que dans chaque élection municipale, **l'intercommunalité disparaît** et elle disparaît de plus en plus car chacun fait comme si tout se décidait au niveau communal et c'est un mensonge que tout le monde endosse. C'est le premier problème.

Le deuxième problème, c'est que le **niveau intercommunal devient un espace transactionnel entre élus locaux** qui s'arrangent presque à l'abri des citoyens. Au niveau communal personne ne se présente à des élections municipales sans dire qu'il a un projet, une vision pour la commune. Au niveau intercommunal qui a toutes les compétences et la plupart des moyens, le projet est fait a posteriori des élections, c'est-à-dire que les citoyens ne savent même pas quel sera le projet de leur territoire.

Donc, trois problèmes, un problème communal, un problème transactionnel où on ne décide qu'entre élus et un dernier problème où on se met d'accord entre élus, mais à l'abri des citoyens. Ce système aura de plus en plus de mal à perdurer et c'est quelque chose qui risque de mettre à mal les intercommunalités et leurs élus.

M.C.L. : Toutefois, il y a quand même pas mal d'intercommunalités, en tout cas autour de chez moi, où des projets de territoire sont élaborés et ne sont pas limités aux

échéances municipales. Il y a donc déjà **une ligne de conduite de l'intercommunalité qui est définie et travaillée avec les citoyens**, notamment **sous forme d'ateliers**, même si il n'y a aucune obligation légale de le faire. Et ces projets ne s'arrêtent pas aux échéances municipales, ils peuvent ensuite être retravaillés et adaptés avec les nouvelles instances.

R.L. : *Il y a des règles à changer pour une démocratie paritaire aboutie. L'intégration des femmes à toutes les fonctions de décision est une impérieuse nécessité au moment où des discussions sur la réforme des institutions vont arriver. Mme la sénatrice, lors de la séance du 23 juin 2026 au Sénat sur le projet de loi portant simplification des normes applicables aux collectivités territoriales, un amendement présenté par l'ensemble des membres du groupe Écologiste Solidarité et Territoires, portait sur l'effet miroir, à savoir imposer à minima la même proportion de femmes dans l'exécutif communautaire que dans les assemblées délibératives.*

Mme la sénatrice, vous avez voté contre cet amendement, comme tous les membres du groupe Les Indépendants, République et Territoire. Pouvez-vous nous expliquer les motivations de votre groupe politique et nous dire s'il y a des propositions alternatives pour une plus grande intégration des femmes dans les exécutifs communautaires ?

M.C.L. : Quand les choses sont imposées, elles ne fonctionnent pas, de toute façon. On est toujours, et encore certainement trop, dans un cheminement. Et je reviens sur le nombre de femmes maires : plus elles entreront dans les instances communales, plus elles seront présentes dans les instances intercommunales. Je reprends l'exemple d'Isabelle de Waziers, où c'est une habitude, dans sa collectivité, que les femmes soient présentes, qu'elles soient appréciées et qu'elles occupent des positions de décision. Donc, je pense que ce n'est pas en imposant les choses qu'elles se feront, de toute façon, parce que subir n'est jamais une bonne solution. **Pourtant, certaines lois sur la parité ont permis de faire avancer un peu la présence des femmes.** Mais, pour moi, c'est pas à pas, et cela viendra ensuite.

R.L. : *À un moment donné, quand même, le Sénat avait voté l'effet miroir. Un amendement d'Éric Kerrouche avait été repris après discussion avec Mathieu Darnaud et Françoise Gatel qui étaient rapporteurs de cette proposition de loi. Il a été retiré au moment de la commission mixte paritaire. Donc, visiblement, il n'y a pas eu de proposition de votre groupe.*

M.C.L. : Pas à ma connaissance. Simplement, il faut des femmes maires, mais on sait que c'est compliqué d'être une femme maire quand il n'y a pas d'interdiction du cumul des mandats dans le temps et que vous avez des maires qui sont enracinés dans les territoires depuis si longtemps. Quand on est une femme maire et qu'on arrive, c'est quand même très, très, très compliqué.

Je vais prendre l'exemple de ce que j'ai vécu. Quand je suis arrivée à l'intercommunalité, en 2006 ou 2007, j'étais la seule femme non-maire à avoir un poste de vice-présidente à l'intercommunalité. Un miracle ! Ça n'a pas été facile, puisque j'entrais dans un groupe d'hommes. Je suis en Flandre ; certainement que dans d'autres régions, c'est pareil, avec des hommes qui sont déjà en position depuis quelques années, voire de père en fils. Il y a là aussi des dynasties qui se font. Donc, j'ai dû batailler pour me faire connaître et reconnaître, ce qui n'a pas été simple. Il y avait notamment, dans ce groupe d'hommes, un misogyne qui ne m'adressait pas la parole, qui ne me disait pas bonjour. J'ai parfois un peu l'humour potache, et un jour, dans une discussion, je lui dis : « Tu sais, Jean-Paul, les femmes, maintenant, on a quand même un peu plus de possibilités pour s'exprimer. » Il me dit : « Ah bon ? » Je lui réponds : « Oui, on a allongé notre chaîne et j'arrive à rentrer au bistrot. » À partir de là, on a quand même réussi à causer un peu.

Sophie Revillier (membre du bureau d'Elles aussi) : *On parlait des jeunes tout à l'heure, pour qu'ils s'impliquent et qu'ils soient élus. Je ne me considère pas comme jeune, j'ai 46 ans. Ceci dit, j'ai une question. On approche des sénatoriales, bientôt, au mois de septembre. Qu'est-ce que vous pensez des personnes qui ont plus de 70 ans et qui continuent à se présenter ? Je voulais poser cette question à M. le sénateur, puisque son groupe a porté et a voté de manière unanime, cet effet miroir. Pour vous, cet effet miroir, est-ce que c'est un pied dans la porte ? Est-ce qu'il y a une marche vers la parité ?*

É.K. : Je reviendrai sur la question de l'âge. Il s'avère que structurellement, au vu du nombre de communes, le fait qu'il y ait beaucoup d'hommes qui se présentent déséquilibre les conseils communautaires au profit des hommes. Cette mesure est une mesure d'entre-deux. Pourquoi ? J'ai proposé les deux amendements : parité 50-50 ou parité miroir. Si on met la parité 50-50, que va-t-il se passer ? Effectivement, les petites communes auront moins de vice-présidents puisqu'en fait, les maires sont seuls et que, souvent, ce sont des hommes. Donc, l'idée de **cette mesure de parité miroir, c'était, pour moi, une position d'équilibre** entre le fait qu'il faille donner plus de responsabilités à des femmes, tout en tenant compte du déficit structurel au sein des conseils communautaires. Maintenant, sur l'âge, je pense, et tout le monde le voit, notamment aux États-Unis, qu'il y a un âge limite. D'abord, je suis pour **limiter le cumul dans le temps à trois mandats, trois fois le même mandat**. C'est le premier point. Deuxièmement, je pense qu'on peut se présenter avant 70 ans, mais cela ne serait plus possible de le faire après 70 ans parce que j'estime qu'il faut faire de la place.

P.D. : *Sénateur, pour revenir à votre livre, Le casse-tête démocratique, l'avenir des communes françaises, vous faites dix propositions à la fin et défendez l'exigence d'une démocratie participative. Pouvez-vous nous présenter quelques-unes de vos propositions de réforme, par exemple, sur l'abaissement de la prime majoritaire aux élections municipales, sur la séparation des pouvoirs, dans le fonctionnement du bloc communal, avec pour objectif de mieux contrôler les exécutifs locaux, et faire, dites-vous, de la politique autrement.*

É.K. : Sur la prime majoritaire, je vais être court. Les élus municipaux dans la plupart des autres démocraties locales en Europe sont élus à la proportionnelle. Il n'y a pas de prime majoritaire. Et, à ma connaissance, l'Allemagne ne s'est pas encore effondrée, l'Italie et l'Espagne non plus. En France, on considère que c'est normal d'avoir une prime majoritaire. Mais est-il normal que quand vous avez 50 % des voix plus une, vous ayez deux tiers des sièges ? Et donc, ce que l'on propose, c'est de **baisser la prime majoritaire de 50 % à 25 %**, et dans notre livre, nous démontrons que cela ne remet en cause en rien la domination de l'ensemble des équipes qui gagnent. Elles seront en effet toujours majoritaires.

L'idée de donner plus de place à l'opposition, c'est de faire en sorte que le niveau local soit plus démocratique. Nous proposons également la séparation des pouvoirs parce qu'on estime qu'il n'y en a pas au niveau local. Il y a une séparation entre la minorité et la majorité, entre l'opposition et la majorité. Mais, vous savez comment cela se passe : le premier conseil municipal dit ce qu'il va se passer pendant 6 ans. Pendant 6 ans, on sait que la majorité sera majoritaire et l'opposition minoritaire. On ferait au demeurant ce qui existe déjà en Corse ou en Martinique, et ce qui existe ailleurs en Europe, à savoir une distinction entre l'exécutif et le législatif.

On formule également d'autres propositions : par exemple, **rémunérer le ou la chef-fe de l'opposition**, de la même façon que les adjoints sont rémunérés. Même **être dans l'opposition demande du temps**, et cela permettrait de mieux respecter les processus démocratiques. On propose aussi de mettre en place un **conseiller démocratique** dans les communes de plus de 20 000 habitants, quelqu'un qui vient aider. Vous l'avez dit à la première table ronde, les choses sont de plus en plus complexes localement. Il s'agirait de quelqu'un choisi par l'ensemble du conseil municipal pour aider les conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition, à comprendre les grands enjeux de chacun des conseils municipaux. Ainsi, lors des conseils municipaux, chacun peut faire **un vote éclairé**. C'est une réforme qui a été mise en place par les Pays-Bas depuis 25 ans et cela fonctionne très bien. Parce que sinon, sans suffisamment d'information, cela crée du recul, de la désillusion chez certains conseillers municipaux.

S.R. : *Ce n'est pas le rôle des directeurs de cabinet ?*

É.K. : Non, c'est autre chose. Le directeur de cabinet, c'est la main armée de l'exécutif et du maire. Il est là pour aider le maire et les adjoints majoritaires, pas les autres. Il y a quatre types d'élus : le maire, les adjoints, les conseillers majoritaires, les conseillers d'opposition. Donc quand vous êtes conseillers ou conseillères d'opposition, vous ne prenez pas le train et vous ne le voyez pas passer. Quand vous êtes les conseillers ou conseillères de la majorité, vous prenez le train et vous n'êtes pas forcément au courant de ce qui se passe. Quand vous êtes adjoints, adjointes ou maire vous êtes dans le wagon de tête et le conducteur est le maire.

***R.L.:** En conclusion, madame Lermytte, monsieur Kerrouche, que faudrait-il dans les mois à venir faire pour faire avancer la représentation des femmes dans nos institutions locales et particulièrement dans nos intercommunalités ?*

M.C.L.: Je pense qu'il faut s'appuyer sur les exemples dont vous êtes la preuve. Il faut absolument montrer que la jeunesse est là, qui a de l'envie, de l'ambition, et c'est tant mieux. Il faut aussi montrer tout ce qui existe aujourd'hui, toutes les possibilités d'engagement et les endroits où les femmes sont représentées.

Cela étant, il y a encore beaucoup de pédagogie à faire, notamment dans les lycées. Il faut s'appuyer sur nos expériences pour montrer que c'est possible et donner envie à d'autres de s'engager. De mon côté, je vais m'engager, dès la rentrée, dans des réunions sur les différents territoires de mon grand département, pour aller à la rencontre de leurs problématiques locales, notamment dans les territoires ruraux.

Je pense que plus on travaillera en réseau, en synergie, avec beaucoup de pédagogie, plus on y arrivera. Il y a aussi les associations de maires et de maires ruraux qui font un formidable boulot de formation, sans parler du réseau associatif sur lequel il faut pouvoir s'appuyer.

Sophie Trilles (membre du bureau d'Elles aussi): Je voudrais revenir sur cette idée selon laquelle les choses seraient en train de changer naturellement, parce que les hommes prendraient aujourd'hui davantage leur part dans l'éducation des enfants et dans les responsabilités du quotidien. **Oui, les choses changent. Mais elles ne changent pas toutes seules.** Elles changent parce que des femmes se battent, chaque jour, pour les faire changer. **Notre génération de femmes** est ce que l'on appelle parfois la « génération sandwich ». Une génération prise **entre plusieurs responsabilités.**

Nous travaillons. Nous élevons nos enfants. Nous nous engageons professionnellement, associativement, politiquement. Et, dans le même temps, nous sommes de plus en plus nombreuses à accompagner des parents qui vieillissent, à devenir des proches aidantes, tout en continuant à assumer le reste. **Nous sommes cette génération qui veut tout concilier, mais surtout qui se bat pour ne plus avoir à tout porter.** Alors oui, le partage des responsabilités progresse. Mais ne distillons pas dans le débat public l'idée que ce partage serait apparu naturellement, par un simple claquement de doigts de la société. Il est le résultat d'un combat quotidien. Il se construit dans nos foyers, nos couples, dans l'éducation que nous donnons à nos fils comme à nos filles. Il se négocie, il se revendique et, parfois encore, il s'arrache. Et c'est précisément pour cela que nous avons besoin du politique. Que nous avons besoin de votre parole. **Nous avons besoin que vous ne considériez jamais ces avancées comme acquises, ni cette évolution comme un mouvement naturel et inéluctable de la société.** Car ce qui paraît aujourd'hui aller de soi est le résultat de combats menés souvent dans l'ombre et au quotidien. **Nous avons besoin de femmes et d'hommes politiques qui nomment ces réalités.** Nous avons besoin de **politiques publiques et de lois** qui accompagnent concrètement cette

évolution. Et nous avons besoin de paroles politiques fortes pour soutenir ce combat et continuer à faire évoluer les mentalités. Parce qu'en définitive, ce combat pour un meilleur partage des responsabilités ne bénéficie pas seulement aux femmes. Il bénéficie à nos couples, à nos familles, à nos enfants et, finalement, à toute la société.

É.K. : Il faut faire attention car **rien n'est jamais acquis**, en particulier la place des femmes en politique, et le dernier rapport sur la masculinisme de mes collègues du Sénat décrypte les dangers à l'encontre des femmes et fait une série de recommandations. Il y a des **discours de plus en plus toxiques, masculinistes**, qui se développent. Et je pense qu'il faut y faire attention parce que j'imagine que cela aura des conséquences en politique et que cela devrait arriver assez rapidement. Je vais finir juste par une petite anecdote. Une maire, qui est aussi une amie, m'a appelé parce qu'elle a refusé le poste de vice-présidente dans la communauté de communes que j'ai présidée pendant longtemps. Et donc, elle m'a tout expliqué. Elle n'avait pas de temps, elle a encore du travail, elle n'est pas compétente. Et je lui dis, tu sais, c'est très bizarre parce que, comme je suis sénateur et ancien président, il y a des maires, hommes, qui m'ont appelé, et eux ne se sont même pas posé la question.

Alors, moi, je vous le dis, en toute sympathie, parce que je pense qu'un jour, **ce sont les hommes qui seront protégés par la parité**. Ayez confiance en vous, parce que la condition d'une gouvernance apaisée, c'est que tout le monde dans cette société soit en situation d'avoir un mandat. C'est la condition pour qu'une démocratie fonctionne.

Enseignements, Constats et Messages **Deuxième table ronde**

10 points essentiels à retenir pour Elles aussi.

1. La commune reste un pilier de la démocratie de proximité

Avec **34 875 communes au 1er janvier 2026**, dont 71 % comptent moins de 2 000 habitants, la France conserve un maillage communal exceptionnel. Les citoyens restent très attachés à leur commune et à leur maire, même si la démocratie locale traverse une période de fragilité.

2. La démocratie locale connaît une crise de confiance

Blues des maires, démission d'élus, abstention, violences envers les élus et désengagement citoyen témoignent d'une **crise profonde de la démocratie locale**. En mars 2026, la participation aux élections locales n'a été que de 57,7 %.

3. La loi de 2025 a fait franchir un cap à la parité

L'extension du scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants constitue une **avancée importante pour la représentation des femmes**. La parité devient ainsi une règle commune, y compris dans les plus petites communes.

4. Mais la parité s'arrête encore trop souvent aux portes de l'intercommunalité

Les femmes restent sous-représentées dans les conseils communautaires et surtout dans leurs exécutifs. Alors que les intercommunalités disposent de compétences et de moyens croissants, leur gouvernance demeure largement masculine.

5. La « parité miroir » apparaît comme un levier essentiel

Le principe défendu consiste à faire en sorte que la composition des exécutifs intercommunaux reflète celle des conseils communautaires. Elle permettrait de **transformer la parité dans les assemblées en véritable parité dans les lieux de décision**.

6. Les occasions manquées montrent que le blocage est aussi institutionnel

Plusieurs réformes ou amendements visant à renforcer la parité dans les intercommunalités n'ont pas abouti. Pour **Elles aussi**, ces rendez-vous manqués ne sont pas anodins : ils révèlent la persistance de **freins politiques, culturels et institutionnels** à l'accès des femmes aux responsabilités.

7. Repenser l'articulation entre communes et intercommunalités : l'opportunité des communes nouvelles.

Éric Kerrouche défend l'idée d'une nouvelle organisation : des **communes suffisamment fortes pour assurer la proximité**, et des intercommunalités davantage tournées vers la stratégie et l'aménagement du territoire. **La commune nouvelle** pourrait être une piste permettant de conserver une vie démocratique locale tout en mutualisant les moyens.

8. La représentation est une question démocratique, pas seulement une question de chiffres

L'absence de femmes ou de diversité sociale dans les assemblées signifie aussi que **certains problèmes sont moins entendus**. La représentation influence directement les sujets qui arrivent sur la table et les politiques publiques qui sont élaborées.

9. Il faut rendre la démocratie locale plus transparente et participative

La table ronde pointe un paradoxe : l'intercommunalité détient de plus en plus de compétences, mais les citoyens connaissent mal son fonctionnement et son projet. Les décisions peuvent être perçues comme le résultat **d'arrangements entre élus, à l'écart**

du débat citoyen. D'où la nécessité de renforcer l'information, la participation et le contrôle démocratique.

10. Rien n'est acquis : il faut continuer le combat pour la parité

Le message final est particulièrement fort : **les avancées ne sont jamais définitives.** Les femmes doivent être encouragées à prendre leur place, accompagnées et soutenues. Il faut également agir sur les freins matériels, culturels et familiaux, mais aussi lutter contre les discours masculinistes et les violences faites aux femmes engagées.

En une phrase

La parité communale a franchi une étape historique en 2025, mais la démocratie locale ne sera réellement paritaire que lorsque les femmes seront présentes à tous les niveaux de décision, notamment dans les exécutifs intercommunaux. Cela suppose de faire évoluer les règles, les pratiques politiques et les mentalités.

Quelques réactions du public

« Le vote à 16 ans me laisse un peu sceptique car, déjà, les parents ne vont peut-être pas voter. Mais j'entends les arguments forcément. Je pense qu'on a beaucoup de pédagogie à faire quand même. Et qu'il faut donner l'exemple aux jeunes dans le monde politique. Je pense qu'on a quand même beaucoup de choses à corriger »

« À ce moment-là, c'est peut-être remettre l'instruction civique à l'école, de manière plus profonde, pour qu'ils comprennent comment ça fonctionne, qu'on leur explique. »

« Le vote à 16 ans, moi, je suis un peu partagée. Je pense qu'il faudrait peut-être le faire. Mais peut-être choisir le mode d'élection. Peut-être pour certaines élections, mais pas pour toutes. Leur faire commencer par la mairie, peut-être. En disant à 16 ans, on vote pour le maire. »

« Je veux juste dire une chose. C'est que les jeunes, vous ne les écoutez pas assez. Alors, c'est ça aussi le problème. C'est qu'on ne les écoute pas. Demain, on va aller les chercher quand ce sera les élections. »

« Malheureusement, à un moment donné, ils sont un peu perdus, les jeunes d'aujourd'hui. Il faut dire la vérité. Quand on voit ce qui se passe actuellement dans la jeunesse, c'est toute une souffrance. Et là-dessus, je pense que les politiques doivent travailler. »

« Tout le monde doit s'y mettre. On est un des pays des démocraties occidentales où la jeunesse est la plus maltraitée. On voit aujourd'hui un jeune qui n'arrive pas à se loger, à manger, même en étant un jeune étudiant, même en trouvant un petit job. »

« C'est ce qu'ils vont construire. C'est ce qui va construire l'avenir de la France. Malheureusement, ce sont des oubliés et oubliés dans les élus aussi. Le nombre d'élus jeunes et le nombre de maires jeunes a diminué.

« Vous avez employé un mot qui est le mot "trahir" et vous ne l'avez pas repris après. Je pense que beaucoup de classes moyennes, on n'a pas besoin d'être une classe associée à une CSP moins, se sont probablement senties trahies et c'est pour ça qu'elles s'écartent du vote et qu'elles ne comprennent plus vraiment le sens des politiques publiques. »

« Je pense qu'une politique publique peut tout à fait convenir à un territoire, même petit, parce qu'on a besoin de l'État jusqu'au cœur de nos territoires et que les territoires et la province ne se sentent pas délaissés. »

« Moi, je pense qu'il faut imposer la parité, parce que quand on a un président d'intercommunalité qui est misogyne, et il y en a plusieurs, et il y en a beaucoup, ils font en sorte que les femmes ne soient pas élues, et je l'ai vécu. On a agi pour que je ne sois pas élue maire. Et celui qui a été élu, c'est un homme et il a mis un premier adjoint homme, donc, pas de femme au poste communautaire. Il y avait deux listes, et le président de l'intercommunalité a aidé l'autre liste portée par un agriculteur, le président d'intercommunalité est agriculteur, et il y a 20 exploitations agricoles dans mon village, et donc, il y a des intérêts financiers qui sont là. Penser que les choses vont se faire naturellement est une illusion. »

CONCLUSION

Alors oui il faut réformer nos institutions et permettre aux collectivités locales une autonomie financière afin de leur redonner une capacité d'agir, d'investir, préparer l'avenir des territoires et responsabiliser les citoyen.nes.

Mais ces réformes ne doivent pas se faire sans la participation des femmes dans le partage du pouvoir local.

La démocratie paritaire locale est la **première pierre à poser pour édifier une démocratie représentative paritaire à l'échelle de la nation**. Demain des débats et

réformes sont à venir sur la parité dans les assemblées parlementaires (Sénat, Assemblée nationale, Gouvernement).

La parité une utopie ?

La parité doit être entendue comme une composante du droit à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Révisons l'alinéa 2 de l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958 « La loi ***favorise l'égal accès*** des femmes et des hommes aux mandats politiques et fonctions électives, et responsabilités professionnelles et sociales ».

Proposons « La loi ***assure l'égal accès*** des femmes et des hommes aux mandats politiques et fonctions électives, et responsabilités professionnelles et sociales ».

Pour que la parité devienne réalité

DÉMOCRATIE DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX

Et la Parité alors ?

QUI A LE POUVOIR DANS NOS TERRITOIRES ?

Les femmes sont là. Mais sont-elles vraiment aux commandes ?

Dans les conseils municipaux et intercommunaux, la présence des femmes a progressé. Pourtant, dès que l'on regarde du côté des postes de responsabilité, le constat reste différent : maires, présidentes d'intercommunalité, vice-présidentes et membres des exécutifs demeurent encore largement déséquilibrés.

La parité ne s'arrête donc pas à la porte des assemblées. Elle pose une question essentielle : **comment partager réellement le pouvoir local entre les femmes et les hommes ?**

Réuni au Sénat le 29 juin 2026, le colloque organisé par **Elles aussi** a permis de croiser les regards d'élues, d'expertes et d'acteurs de la démocratie locale. Témoignages, analyses et échanges mettent en lumière les avancées réalisées, mais aussi les obstacles qui continuent de freiner l'accès des femmes aux responsabilités.

À l'heure où les règles électorales évoluent et où les territoires connaissent de profondes transformations, cette brochure ouvre le débat sur une question démocratique majeure :

Compter les femmes dans les assemblées ne suffit pas. Encore faut-il qu'elles puissent y exercer pleinement leur pouvoir de décision.

Un ouvrage pour comprendre où en est la parité locale... et surtout pour réfléchir à ce qu'il reste à construire.

Elles aussi

